



SEANCE DU MARDI 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 mai 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes

Présents : M. LANGEAIS Serge, M. ALPHONSE Didier, Mme LOISON Bernadette, M. LAHOUSSE Jean, M. LEGOUT Loïck, M. CONDAMIN Philippe, Mme THERIN Isabelle, Mme GUESDON Christelle, M. DOIX Richard, M. MARCHAND Gaël, Mme LECLERE Aurélie, M. MAUPAS Didier, M. AUVRAY Jean-François, Mme ESTEVES Emilie, M. LELANDAIS Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme THERIN Isabelle.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débiter la séance, Madame THERIN Isabelle est nommée secrétaire de séance.

1-AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG AUX ABORDS DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion qui s'est tenue le jeudi 16 mai à la DRAC avec Mme DECLAVEILLERE, Architecte des Bâtiments de France en présence de l'atelier VOLGA et le CAUE. Cette réunion avait pour objet de valider les travaux à réaliser sur les murs de la rue Tardif et sur le mur communal entre le site et la propriété de M. et Mme LAMOUREUX.

Mur de la rue Tardif : Mme l'architecte des bâtiments de France valide les travaux de restauration des murs proposés par l'atelier VOLGA et la commune. Le couronnement du mur sera conservé ainsi que les piles.

Mur communal limitrophe avec la propriété de M. et Mme LAMOUREUX : Mme l'architecte des bâtiments de France valide les travaux d'arasement du mur.

Réunion publique : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le mardi 5 juin 2018 à 19h30 à la salle des fêtes en présence de l'atelier VOLGA pour la présentation du projet aux habitants.

2- SDEC ENERGIE – PROJET EFFACEMENT DES RESEAUX – RUE TARDIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est estimé à **75 547,50 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50%, sur le réseau d'éclairage de 50% (avec dépense pris en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 50% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **34 268,29 €**.

Monsieur le Maire souligne une baisse du coût global des travaux due à 2 branchements en moins et un nombre de candélabres moins important.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant, propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide du paiement de sa participation soit :
 - **Par recours à l'étalement des charges mis en place par le SDEC ENERGIE sur une durée de 10 ans soit par an 3 426,82 €**
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à la récupération de TVA.
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programme de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT soit la somme de 1 888,69 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

4-COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE-NORMANDE : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Après concertation le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du secrétariat de la commune de Fresney le Puceux auprès du service scolaire de la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande en vue d'exercer les pré-inscriptions des élèves scolarisés à l'école de Fresney le Puceux via la clé OTP ;

Le montant versé par la CDC est fixé à 10 € par inscription.

4-COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL SUISSE-NORMANDE : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Organisation des transports scolaires :

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de modification statutaire pour la compétence **ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES (ET A CE TITRE LA CDC EST**

MEMBRE DE PLEIN DROIT DU SYNDICAT SCOLAIRE DU COLLEGE DE BRETTEVILLE SUR LAIZE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSSE NORMANDE) AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018,

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

SPANC : CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION (INSTALLATIONS NEUVES ET REHABILITEES) - SUIVI DU CONTROLE DE BONNE EXECUTION (INSTALLATIONS NEUVES) - CONTROLE PERIODIQUE (INSTALLATIONS EXISTANTES) - DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT (INSTALLATIONS JAMAIS CONTROLEES) - DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES DANS LE CADRE DES MUTATIONS (VENTES)

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le projet de modification statutaire pour la compétence **SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) AU 1^{ER} JANVIER 2019,**

D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

RESTAURANTS SCOLAIRES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Vu la délibération N°CC-DEL-2018-020 - Administration Générale : Modification des Statuts & définition de la compétence facultative DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA CDC

Le Conseil Municipal décide

D'approuver le projet de modification statutaire pour la compétence **DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA CDC AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018,**

- **D'autoriser** Madame // Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

Gestion du temps périscolaire au 1^{er} septembre 2018

Vu la délibération N°CC-DEL-2018-022 - Administration Générale : Modification des Statuts & définition de la compétence facultative **GESTION DU TEMPS PERISCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** le projet de modification statutaire pour la compétence **GESTION DU TEMPS PERISCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018,**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de département du Calvados afin que ce dernier valide par arrêté préfectoral la prise des compétences susmentionnées.

Garderies communales au 1^{er} septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la CDC à obtenir la compétence garderie, à ce titre, et vue la délibération N°CC-DEL-2018-021 - Administration Générale : Modification des

Statuts & définition de la compétence facultative **DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES COMMUNALES :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas :

Approuver le projet de modification statutaire pour la compétence **DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DES GARDERIES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018,**

5-DIVERS

Versement d'une subvention exceptionnelle : après délibération, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité des présents d'accorder la somme de 200 € à l'Association musicale Sibylle dans le cadre d'un concert dans l'église de Fresney le Puceux. La date est prévue au dimanche 8 juillet 2018 à 17h.

Rue du Bô : un aménagement du chemin est prévu afin de maîtriser les eaux de ruissellement en cas de forte précipitations.

Accueil des anglais avec le comité jumelage : Café croissant » offert par la Mairie de Fresney le Puceux le samedi 26 mai 2018 à 9 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

M. LANGEAIS Serge

Mme LECLERE Aurélie

M. ALPHONSE Didier

M. MARCHAND Gaël

Mme LOISON Bernadette

M. CONDAMIN Philippe

M. LAHOUSSE Jean

Mme THERIN Isabelle

M. LEGOUT Loïck

M. MAUPAS Didier

Mme GUESDON Christelle

M. DOIX Richard

M. AUVRAY Jean-François

Mme ESTEVES Emilie

M. LELANDAIS Ludovic